Pronote et la publicité Le logiciel de vie scolaire Pronote, développé par l'entreprise Index Education, est massivement utilisé au sein des établissements du second degré. En janvier 2017, une publicité directe pour un musée national est apparue sur la page de connexion, même lorsque l'utilisateur-rice dispose d'un bloqueur de publicité. Le logiciel déguise déjà depuis longtemps une publicité pour un éditeur de manuels scolaires, sous la forme de QCM prêts à l'emploi. Ces pratiques transgressent le principe de neutralité de l'école et des services qu'elle propose (art L511-2 du Code de l'éducation). Elles contreviennent aussi aux diverses circulaires qui interdisent la publicité à l'école et qui sont synthétisées dans celle du 28 mars 2001. Les concessions qui peuvent y être faites (« L'insertion dans une publication administrative d'encarts publicitaires est toutefois possible si elle peut être "regardée comme répondant à un intérêt public ou comme le complément ou le prolongement de l'activité de service public, qui est ici aussi l'information des fonctionnaires et des administrés" ») ne s'appliquent pas ici. Ces pratiques ne seraient pas possible si l'État et les collectivités territoriales développaient leurs propres outils, fondés sur des logiciels libres, au service de l'intérêt général. Au lieu de cet investissement, le service public externalise à un partenaire privé, bientôt en situation de quasi-monopole, un service basé sur des logiciels propriétaires, aux licences exorbitantes, et pour lesquels les équipes éducatives, les directions, n'ont aucun droit de regard. Comment s'étonner que de tels « partenaires » imposent de la publicité au mépris des principes de neutralité et de pluralisme ? SUD éducation demande la suppression de toute publicité, directe ou déguisée, sur Pronote et les services associés. Nous demandons qu'un rappel à la loi soit fait à Index Éducation. Nous demandons un investissement public pour le développement de logiciels libres, au service de l'intérêt général et respectueux du principe de neutralité et de pluralisme. Alors que le Livret scolaire unique numérique se met en place avec tous les dangers que cela implique*, nous appelons enfin à une réflexion collective dans chaque école et chaque établissement sur l'utilisation des ressources informatiques, présentée comme une évidence ou un progrès, sans aucun recul critique, notamment sur les risques de fichage ou le droit à l'oubli. * Voir à ce sujet notre communiqué : www.sudeducation.org/Contre-le-livret-scolaire.html

Documents joints

Pronote et la publicité